

Image not found or type unknown



Droit applicable pour blog

Par **Princesse94**, le **16/06/2014 à 11:47**

Bonjour,rrnrje suis Allemande et habite la Région Parisienne. rnJe voudrais faire un blog avec des textes en allemand qui seront donc surtout destinés à un public allemand.rnrnSi le blog marche bien, je voudrais plus tard mettre de la publicité (avec Google Adsense ou autre) dessus.rnrnMaintenant je me pose la question quelle droit s'applique dans ce cas pour les obligations comme les mentions légales etc. sur le blog.rnLe droit français, le droit allemand ou même les deux ??? [smile17]rrnrLa logique me dit que le droit français devrait être valable dans ce cas, comme j'habite en France et paye mes impôts en France.rnMais le doute persiste ...rrnrMerci pour votre aide.